
Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée
de l'examen du budget de la CIEHL pour l'exercice 2017

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 2 novembre 2016 à Clarens, le budget 2017 de la CIEHL.

La Commission était composée de :

<u>Présents</u> : Blonay	M.	Belotti	Romain	
	M.	Cuche	Erwan	(suppléant)
Chardonne	M.	Marmy	Baptiste	
	M.	Tribolet	Pierre-Yves	
Corseaux	M.	Da Costa Silva	Vitor	
	M.	Büchi	Lionel	(suppléant)
Corsier	M.	Dufour	François	
	Mme	Dutoit	Lydia	
Jongny	M.	Brauchli	Pascal	
	M.	Rouffaer	Bernard Antoine	
	M.	Figliola	Massimiliano	(suppléant)
Montreux	M.	Hess	Yanick	
	M.	Imhof	Alain	
	Mme	Lauber Fürst	Susanne	(suppléante)
Saint-Légier	Mme	Yoakim	Pascale	
	Mme	Bosshard-Taroni	Wanda	(suppléante)
La Tour-de-Peilz	Mme	Dubuis	Nathalie	
	M.	Vaucoret	Dominique	
Vevey	M.	Schuseil	Peter	
	Mme	Lopez	Elodie	(suppléante)
Veytaux	M.	Mason	Pascal	
	Mme	Welle Siegler	Suzanne	
<u>Excusés</u> : Blonay	M.	Barbey	Pierre	
	M.	Mouron	Jean-Philippe	(suppléant)
Corseaux	Mme	Fonjallaz	Nathalie	
Corsier	Mme	Martins Alves Ribeiro	Jessica	(suppléante)
Saint-Légier	M.	Rapin	Roland	
	M.	Mamin	Michel	(suppléant)
La Tour-de-Peilz	M.	Ziehli	Yohan	(suppléant)
Vevey	M.	Stübi	Antoine	
Veytaux	Mme	Armstrong	Karen	(suppléante)

ACCUEIL

M. Yanick Hess accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue dans la Maison de quartier de Clarens. Il salue la présence de Mme Colette Rossier, cheffe du service des affaires intercommunales et de M. Emanuele Ferrara, adjoint au service des finances de la Ville de Vevey, qui sont à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions. Il indique que M. Wehrli, syndic de Montreux et président du Conseil administratif de la CIEHL, devrait nous rejoindre avec un peu de retard. Il précise également que comme de coutume, un apéritif est prévu à l'issue de la séance.

M. Hess procède ensuite à l'appel et propose de suivre l'ordre du jour tel qu'il a été transmis à la commission.

Le Président rappelle que chaque commune a droit à trois délégués, 2 membres et 1 suppléant. Si les deux membres sont présents, les suppléants peuvent être présents et siéger mais n'ont pas le droit de vote.

Bienvenue du syndic de Montreux, M. Laurent Wehrli qui rappelle la composition et le mode de fonctionnement de la CIEHL, ainsi que ses buts. La CIEHL collecte Fr. 5.-/par habitant par commune, ce qui permet d'alimenter le fonds des 10 communes. Ce dernier, qui ne doit statutairement pas excéder Fr. 3,5 mio, a pour tâche d'appuyer de façon complémentaire, des projets qui sont réalisés dans une ou plusieurs communes et représentent un intérêt public régional. C'est un véritable outil incitatif, qui permet de soutenir des investissements pour encourager des activités partagées par des habitants de la Riviera, ancien district de Vevey. La commune de Vevey et son service des finances est responsable du suivi du fonds financier (gestion du fonds).

Afin de se rendre compte des travaux réalisés, Mme Rossier présente un document qui regroupe tous les objets subventionnés par la CIEHL depuis sa création, ainsi que la convention existante. Une copie des deux documents est distribuée séance tenante aux membres de la Commission.

M. Wehrli souligne que ce fonds ne sert pas à thésauriser l'argent récolté, mais bien à investir dans des projets d'intérêt régional.

BUDGET 2017

Aucun commentaire ou question ne sont soulevés au niveau des revenus.

Au plan des charges, la somme de Fr. 600'000.- de l'Espace régional des Pléiades sera allouée une fois les travaux terminés. Au plus tard, dès 2018, l'espace devrait être à disposition de tous.

Au niveau du mandat de coordination générale Rivelac, s'agissant d'un budget, le montant a été arrondi à Fr. 7000.-.

A la question du fonctionnement de la CIEHL et de la CORAT, M. Wehrli indique que les deux organisations représentent les mêmes 10 communes, mais ont chacune leur mission. La CORAT est une plateforme d'échanges, de réflexions et de gestion de projets, mais n'a pas de budget à disposition. La CIEHL, qui réunit les dix syndics, s'occupe de la coordination générale et de la préparation du budget et c'est dans ce cadre que les mandats pour les études à entreprendre par la CORAT sont prévus.

Question générale sur le budget 2017

Comment le capital prévisible est-il déterminé et de quelle manière est-il investi ?

Le capital prévisible au 1^{er} janvier 2017 a été réadapté en tenant compte du report de la contribution de Fr. 600'000.- pour l'Espace régional des Pléiades selon les explications données dans le préavis type.

Le montant du capital est entièrement composé par la trésorerie déposée auprès de la Banque cantonale vaudoise et de la Caisse d'épargne de la Riviera.

A ce jour, aucun des deux établissements bancaires ne nous a informés d'un seuil maximum d'avoir disponible au-delà duquel un taux d'intérêt négatif serait appliqué comme cela s'est fait auprès de certaines communes de la Riviera.

DIVERS

Plusieurs commissaires souhaitent savoir s'il existe une liste des futurs projets à subventionner par la CIEHL, en particulier une commissaire pose la question si la rénovation du Musée du Jeu est d'ores et déjà prévue. M. L. Wehrli informe qu'il n'y a pas de liste officielle des projets. Lors de la réunion mensuelle des Syndics, ce sujet est évoqué. Concernant la rénovation du Château / Musée du jeu, il indique de M. Kaufmann, ancien syndic de La Tour-de-Peilz, a informé les syndics, mais qu'il n'y a pas de dossier concret à ce jour. Dans le même esprit, il informe que Montreux a également présenté une première information sur le projet de mise aux normes du 2m2c afin de répondre entre autres aux exigences de l'ECA. Les installations sportives sont également évoquées, mais dans ce cas, il n'est pas encore décidé si c'est la CIEHL qui sera sollicitée ou une autre forme de financement régional, tel que celui fait pour le stade de la Saussaz.

Un commissaire demande quel est le pouvoir de la commission. M. L. Wehrli répond qu'elle peut proposer d'amender ou de refuser le budget. Elle a également la possibilité de proposer d'adapter le montant de Fr. 5.- par hab./commune. Toutes les compétences se trouvent dans la convention.

PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2016 aura lieu le jeudi 27 avril 2017, à 19h00, à Montreux

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président,
Yanick Hess

Le rapporteur,
Alain Imhof

Fait à Montreux, le 11 novembre 2016

Annexe : budget 2017